



Commission scolaire
DES PHARES

RÉPARTITION DES SERVICES ÉDUCATIFS ENTRE LES ÉCOLES

FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES

Année scolaire 2019-2020

Service des ressources éducatives

Document adopté à la séance du conseil des commissaires du 26 novembre 2018

Table des matières

Introduction.....	1
Précolaire 4 ans.....	2
Précolaire 5 ans.....	2
Enseignement primaire	2
Enseignement secondaire	2
Cheminevements de type temporaire	3
Parcours axés sur l'emploi.....	3
Classes spécialisées	3
Mesures de francisation	4
Annexe 1 – Répartition des ordres d'enseignement.....	5
Annexe 2 – Répartition des projets particuliers et des cheminevements de type temporaire.....	7
Annexe 3 – Répartition des parcours axés sur l'emploi et des classes spécialisées	8

Introduction

Le présent document énumère et décrit sommairement les services éducatifs offerts aux élèves du secteur des jeunes, sans toutefois préciser l'organisation locale des écoles. Des tableaux, présentés en annexe, identifient les écoles concernées par ces services et permettent également d'avoir une vue d'ensemble de la répartition des services éducatifs.

Outre l'offre de services éducatifs présentée ici, chaque établissement s'efforce d'offrir aux élèves de son quartier scolaire des services comportant des volets qui lui sont propres à travers son projet éducatif.

Des détails sur les programmes, les projets et les orientations de chaque école de notre territoire se retrouvent dans le document *Programme des établissements*. Ce dernier est disponible sur le site Internet de la Commission scolaire, au www.csphares.qc.ca, dans la section « Parents-élèves », sous l'onglet « Inscription ».

Le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur accorde à la Commission scolaire des Phares la possibilité d'ouvrir quatre classes de maternelle 4 ans à temps plein en milieu défavorisé sur son territoire. Puisque le MÉES augmente graduellement le nombre de classes pour chaque commission scolaire, il pourrait y en avoir davantage pour l'année scolaire 2019-2020. La répartition définitive de ces classes sur le territoire sera connue lorsque le ministère aura établi les règles 2019-2020 relativement aux classes de maternelle 4 ans à temps plein en milieu défavorisé.

Préscolaire 4 ans

Passe-partout¹

Le programme Passe-partout est un programme gouvernemental d'intervention auprès des familles. Il s'adresse aux enfants de 4 ans ainsi qu'à leurs parents. Ce programme, offert à raison d'une demi-journée par semaine, se distingue par la mise en place de 3 types de rencontres : les parents, les parents-enfants et les enfants.

Préscolaire 4 ans à demi-temps

Les services éducatifs du préscolaire 4 ans peuvent être offerts aux élèves, dans certaines écoles, à raison de 4 demi-journées par semaine. Ce service n'est possible que si une classe de préscolaire 5 ans est ouverte, en plus d'être limité au nombre de places disponibles à l'intérieur de celle-ci.

Préscolaire 4 ans à temps plein en milieu défavorisé

Les services éducatifs du préscolaire 4 ans à temps plein sont possibles pour les élèves domiciliés dans un territoire identifié comme économiquement défavorisé.

Préscolaire 5 ans

Les services du préscolaire 5 ans sont offerts à temps plein dans les écoles primaires du territoire de la Commission scolaire des Phares, conformément au *Plan triennal de répartition et de destination des immeubles et liste des établissements*.

Un nombre insuffisant d'inscriptions peut contraindre la Commission scolaire à ne pas offrir ce service dans une école donnée ou un de ses immeubles.

Enseignement primaire

Les services d'enseignement primaire ont pour but de permettre le développement intégral de l'élève et son insertion dans la société par des apprentissages fondamentaux qui contribueront au développement progressif de son autonomie et qui lui permettront d'accéder aux savoirs proposés à l'enseignement secondaire.

Un nombre insuffisant d'inscriptions peut contraindre la Commission scolaire à ne pas offrir ce service dans une école donnée ou un de ses immeubles.

Enseignement secondaire

Le 1^{er} cycle comporte les 1^{re} et 2^e années du secondaire, tandis que les 3^e, 4^e et 5^e années du secondaire constituent le 2^e cycle.

Les services d'enseignement secondaire ont pour but de poursuivre le développement intégral de l'élève, de favoriser son insertion sociale et de faciliter son orientation personnelle et professionnelle. Ils complètent et consolident la formation de base de l'élève en vue d'obtenir un

¹ Une définition détaillée de ce programme ainsi que des informations pour les parents sont disponibles à l'adresse suivante : www.csphares.gc.ca/paretseleves/inscription.php

diplôme d'études secondaires ou une autre qualification et, le cas échéant, de poursuivre vers la formation professionnelle ou des études supérieures.

Un nombre insuffisant d'inscriptions peut contraindre la Commission scolaire à ne pas offrir ce service dans une école donnée ou un de ses immeubles.

Cheminelements de type temporaire

Année transitoire primaire/secondaire

Ce type de regroupement offre la possibilité à l'élève âgé de 12 ans qui n'a pas atteint les exigences de fin de 3^e cycle du primaire, de compléter ses apprentissages du primaire dans une école secondaire.

Cheminement de consolidation

Ce type de regroupement se destine à l'élève âgé de 13 ans et 14 ans qui n'a pas atteint les exigences de fin de 3^e cycle du primaire. Ce cheminement permet à l'élève de consolider les apprentissages du programme de formation de niveau primaire (3^e cycle) tout en amorçant des apprentissages du 1^{er} cycle du secondaire dans un groupe ordinaire, mais à effectif réduit.

Parcours axés sur l'emploi

Formation à un métier semi-spécialisé

À partir de 15 ans, l'élève a accès à un programme d'insertion professionnelle à court terme (1 an) dans une formule d'alternance travail-études. L'objectif de ce parcours est de former les élèves au regard des exigences de la vie en société et de celles du monde du travail (à l'exercice d'un métier semi-spécialisé).

Formation préparatoire au travail

À partir de 15 ans, l'élève a accès à un programme d'insertion professionnelle à court terme (3 ans) dans une formule d'alternance travail-études tout en leur permettant de construire leur identité professionnelle. À l'école du Mistral, ce parcours s'actualise à travers le Centre de formation en entreprise et récupération (CFER).

Classes spécialisées²

Regroupement adapté pour des élèves ayant de grandes difficultés de comportement

Le principe fondamental de cette classe est de la considérer comme étant une étape transitoire permettant des interventions sur mesure. Ces interventions visent le développement de comportements socialement acceptables afin de permettre une réintégration progressive en

² Les modalités d'évaluation et d'intégration en classe ordinaire et de regroupement en classe spécialisée sont décrites dans la *Politique relative à l'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA)*. Cette dernière est disponible sur le site Internet de la Commission scolaire, dans la section « Politiques et règlements ».

classe ordinaire, et ce, le plus rapidement possible, mais toujours selon les capacités et les besoins de l'élève.

Regroupement adapté pour des élèves ayant de grandes difficultés d'apprentissage

Le but général de ce regroupement est d'accompagner de manière continue et différenciée les élèves dans leur cheminement dans diverses situations d'apprentissage et d'évaluation représentant des défis individualisés permettant de leur faire vivre des réussites. Ce regroupement vise tout particulièrement le développement de l'engagement scolaire des élèves tout en portant une attention marquée aux aspects réceptif et expressif de la communication.

Cheminement d'accès à la formation préparatoire au travail

Ce type de regroupement est offert à l'élève âgé de 13 ans qui n'a pas complété la 1^{re} année du 3^e cycle du primaire ou en deçà.

Le but général de ce regroupement est d'accompagner de manière continue et différenciée les élèves dans leur cheminement dans diverses situations d'apprentissage et d'évaluation représentant des défis individualisés permettant de leur faire vivre des réussites. Ce regroupement vise tout particulièrement le développement de l'engagement scolaire des élèves tout en portant une attention marquée aux aspects réceptifs et expressifs de la communication.

Regroupement adapté pour des élèves ayant besoin d'un environnement structuré

Ce type de regroupement vise le développement intégral de l'élève. Il mise sur l'acquisition de stratégies et de compétences menant à une adaptation adéquate à son environnement. Il permet ainsi à l'élève d'augmenter son autonomie personnelle et son sens des responsabilités afin d'augmenter sa participation sociale.

Regroupement adapté pour des élèves ayant des capacités fonctionnelles limitées

Ce type de regroupement veut permettre à l'élève de développer des compétences à travers l'acquisition de notions académiques de base pour utiliser ses ressources personnelles pertinentes afin de traiter efficacement des situations semblables à la vie courante. Il vise également à accroître la capacité de participation sociale de l'élève par le biais d'activités courantes, tout en développant chez ce dernier son autonomie personnelle, sa socialisation, ses habiletés motrices globales et fines, ses habiletés langagières et certaines habiletés cognitives.

Mesures de francisation

Les mesures de francisation s'adressent à l'élève qui est inscrit à l'enseignement en français pour la première fois et dont la connaissance de la langue française ne lui permet pas de suivre normalement les cours dans sa classe. Ainsi, l'objectif spécifique est de l'aider à acquérir les habiletés langagières de base en français. Cette mesure débute habituellement par la classe d'accueil et peut se poursuivre, selon le besoin, en soutien complémentaire en classe ordinaire.

Annexe 1 – Répartition des ordres d'enseignement

Écoles	Préscolaire			Primaire	Secondaire	
	4 ans		5 ans		1 ^{er} cycle	2 ^e cycle
	Passe-partout	Demi-temps	Temps plein			
Lavoie		X	X	X		
de l'Écho-des-Montagnes	X		X	X	X	
de l'Estran			X	X		
Élisabeth-Turgeon			X	X		
des Bois-et-Marées	X		X	X		
Lévesque		X	X	X		
de Sainte-Luce					X	
du Grand-Pavois-de Sainte-Agnès			X	X		
du Grand-Pavois-de Saint-Yves			X	X		
de l'Aquarelle	X		X	X		
des Sources			X	X		
Saint-Rosaire		X	X	X		
de Mont-Saint-Louis			X	X	X	
de la Rose-des-Vents			X	X		
des Merisiers	X		X	X	X	
des Beaux-Séjours-D'amours				X		
des Beaux-Séjours-de Sainte-Odile			X	X		
D'Auteuil				X		
du Rocher			X	X		
Boijoli		X	X	X	X	
de la Colombe		X	X	X		

Écoles	Préscolaire			Primaire	Secondaire	
	4 ans		5 ans		1 ^{er} cycle	2 ^e cycle
	Passe-partout	Demi-temps	Temps plein			
des Alizés	X		X	X		
Norjoli	X		X	X		
des Cheminots-de Saint-Rémi	X		X	X		
des Cheminots-des Quatre-Vents		X	X	X		
des Cheminots-de l'Envol		X	X	X		
du Portage-de la Rivière	X		X	X		
du Portage-du Clair-Soleil		X	X	X		
des Hauts-Plateaux-de la Source			X	X	X	
des Hauts-Plateaux-Marie-Élisabeth	X		X	X		
Paul-Hubert				X ³	X	X
du Mistral				X ⁵	X	X
Langevin				X ⁵	X	
Saint-Jean				X ⁵	X	
Centre jeunesse				X	X	X

³ Le niveau primaire dans ces établissements concerne l'année transitoire et le cheminement d'accès à la formation préparatoire au travail.

Annexe 2 – Répartition des projets particuliers et des cheminements de type temporaire

	Paul-Hubert	du Mistral	Langevin	Saint-Jean
Année transitoire primaire/secondaire		X	X	X
Cheminement de consolidation	X	X		

Annexe 3 – Répartition des parcours axés sur l’emploi et des classes spécialisées

Parcours axés sur l’emploi

Écoles	Formation à un métier semi-spécialisé	Formation préparatoire au travail
Paul-Hubert	X	X
du Mistral	X	X

Classes spécialisées

Écoles	Élèves ayant de grandes difficultés de comportement	Élèves ayant de grandes difficultés d'apprentissage	Élèves ayant besoin d'un environnement structuré	Élèves ayant des capacités fonctionnelles limitées	Cheminement d'accès à la formation préparatoire au travail
Du Grand-Pavois-de Sainte-Agnès	X				
de l'Aquarelle		X	X	X	
des Alizés		X	X	X	
Paul-Hubert			X	X	X
Paul-Hubert-du Grand Défi	X				
du Mistral			X	X	X